

Référence : SR/ASMDL/NL/DB/23/C-054

AVIS D'OUVERTURE

CONCOURS INTERNE SUR TITRES D'OUVRIERS PRINCIPAUX DE 2^{ème} CLASSE

Textes de référence : Décrets n°2016-636 du 19 mai 2016, Décret n°2016-1705 du 12 décembre 2016, Arrêté du 26 décembre 2017.

Un **concours interne sur titres complété d'épreuves** pour le recrutement **d'Ouvriers Principaux de 2^{ème} classe**, est ouvert et organisé au Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours (Indre & Loire), en vue de pourvoir les postes suivants :

• CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS 13 postes

Stérilisation.....	01 poste	Sécurité des Biens et des Personnes.....	06 postes
Pharmacie.....	02 postes	Electricité.....	02 postes
Archives.....	01 poste		
Maintenance Générale réalisation de travaux tous corps d'Etat.....	01 poste		

Le **concours interne sur titres** complété d'épreuves pour l'accès au grade d'Ouvrier Principal de 2^{ème} classe est ouvert aux fonctionnaires et agents contractuels de la fonction publique hospitalière, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique d'Etat et aux militaires, ainsi que les agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale **comptant au moins un an d'ancienneté de service public au 1^{er} janvier 2023**. Ces candidats accomplissant des tâches techniques nécessitant une qualification professionnelle correspondant à un niveau de formation, **doivent posséder** un titre ou diplôme au moins équivalent à un **diplôme de niveau V dans la spécialité**, ou à une qualification reconnue équivalente.

A l'appui de sa demande, le candidat au concours interne sur titres doit joindre les pièces suivantes :

- 1° Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre, précisant la spécialité souhaitée.
- 2° Un curriculum vitae détaillé mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi.
- 3° Les titres de formation, diplômes, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents.
- 4° Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne.
- 5° Un état signalétique des services publics accompagné de la fiche du poste occupé.

Référence : SR/ASMDL/NL/DB/23/C-054

Le concours interne sur titres complété d'épreuves est constitué d'une phase d'admissibilité et d'une épreuve d'admission.

La phase d'admissibilité du concours interne sur titres consiste en l'examen par le jury, des dossiers des candidats qui ont été autorisés à prendre part à ce concours.
Seuls les candidats déclarés admissibles par le Jury pourront se présenter à l'épreuve d'admission.

L'épreuve d'admission au concours interne sur titres consiste en une épreuve pratique suivie immédiatement d'un entretien avec le jury.

L'épreuve pratique consiste en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice des futures fonctions du candidat requièrent de façon courante. La durée de l'épreuve est fixée par le jury au regard des fonctions et/ ou de la spécialité concernées. Elle ne peut être inférieure à une heure ni excéder quatre heures.

L'entretien vise, d'une part à apprécier la motivation du candidat et, d'autre part, à vérifier ses connaissances, notamment en matière d'hygiène et de sécurité, relevant du domaine professionnel dans lequel il est appelé à exercer ses fonctions. La durée de l'entretien est de vingt minutes. L'épreuve d'admission est notée sur 20.

Pour cette épreuve, le jury dispose du curriculum vitae du candidat.

Les dossiers d'inscription seront à télécharger **sur intranet (D.R.H. - Recrutement, Formation et Perspectives Professionnelles - Les concours)** et sur le **site internet du CHRU (Nous rejoindre - Travailler au C.H.R.U. - Nos concours)**.

Ces dossiers peuvent aussi être retirés auprès du Département Développement Professionnel – Gestion des Concours (Poste : 7.7668), sur le site de l'Institut de Formation des Professions de Santé, rue Mansart à Chambray-lès-Tours auprès duquel peuvent être obtenus tous renseignements complémentaires (du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00).

Les candidatures devront être adressées, **au plus tard le vendredi 18 août 2023 à 17 heures 00**, par lettre recommandée, (le cachet de la poste faisant foi) à Monsieur le Directeur à la Direction des Ressources Humaines, Département Développement Professionnel - Gestion des concours du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours - 37044 TOURS CEDEX 9.

A Tours, le 15 juin 2023



La Directrice Adjointe des Ressources Humaines,

Anne Sophie MAURÉ DE LIMA